

Ecole à journée continue bilingue d'Evilard Année scolaire 2025-2026

Nous nous réjouissons d'accueillir votre enfant / vos enfants au sein de notre école à journée continue bilingue. Notre école à journée continue offre aux élèves qui fréquentent l'école enfantine et primaire d'Evilard un encadrement en dehors des heures d'enseignement. Cette offre d'encadrement est payante selon les directives cantonales.

Offre d'encadrement

L'école à journée continue est ouverte durant les 39 semaines d'école. Elle reste fermée les jours fériés fédéraux, cantonaux et communaux ainsi que durant les vacances scolaires et les jours de formations internes.

6 modules de prise en charge sont proposés :

Module	Heures de prise en charge	Durée
Matin	07h30 – 08h20	50 minutes
Midi avec repas	11h45 – 13h45	2 heures
Après-midi 1	13h45 – 15h15	1 h 30 minutes
Après-midi 2	15h15 – 16h20	1 h 5 minutes
Après-midi 3	16h20 – 17h30	1 h 10 minutes
Après-midi 4	17h30 – 18h00	30 minutes

Offre d'accueil pendant les vacances scolaires pour les élèves de l'école enfantine à la 8H

Informations et inscription sur le site internet : www.ecoleevilard.ch/accueil-pendant-les-vacances.

Inscription

L'inscription se fait en ligne sur la plateforme kiBon (voir notice séparée). Pour cela, vous avez besoin d'une adresse électronique et d'un identifiant BE-Login. Vous pouvez demander l'identifiant BE-Login depuis le site kiBon.

Fin des inscriptions : 23 mai 2025

Pour que votre enfant soit inscrit dès le 18 août 2025, la confirmation signée (kiBon > Confirmation des données pour la période 2025/2026) doit nous parvenir par mail ou courrier postal jusqu'au 23.05.2025.

Repas et alimentation

Notre cuisinière professionnelle et passionnée prépare chaque jour des repas variés, équilibrés et adaptés aux besoins des enfants. Le repas de midi - composé d'une entrée, d'un plat principal et d'un dessert - est cuisiné sur place avec des produits frais, dans la mesure du possible locaux ou régionaux et issus de l'agriculture biologique.

Émoluments versés par les parents et tarifs

La contribution parentale est calculée sur la base du revenu annuel déterminant et de la taille de famille. L'émolument pour la prise en charge est calculé selon le barème cantonal des tarifs.

A partir du 01.08.2025	CHF
Tarif maximal / heure	13.05
Tarif minimal / heure	0.83
Revenu déterminant minimum	43'000
Revenu déterminant maximum	160'000
Rabais de famille (selon la taille du ménage)	3 personnes : 3800 4 personnes : 6000 5 personnes : 7000 6 personnes et plus : 7700
Repas de midi	8.50

Info & contact

Ecole à journée continue bilingue
Chemin des Voitats 4
2533 Evilard
032 322 74 84 (répondeur téléphonique)

direction@ecoleevilard.ch, 032 323 77 44
secretariat@ecoleevilard.ch
www.ecoleevilard.ch/ecoleajourneecontinue